

**P. V. DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 07 JANVIER 2008**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Anne HEBERT, Jocelyne AUTHIER, Franck BREUILLARD Thierry MARANDIN, Thierry DUCLOS, Joëlle BERTONCINI, Annette RAIMONDO, Christophe REGNIER

Absente excusée : Michèle BORCA

Absents :Yan CHANEY , Véronique NACHIN, Gabriel MAIRE

Procuration : néant

Le procès-verbal de la réunion précédente du 13 décembre 2007 est approuvé sans observation

INAUGURATION DE LA MAIRIE ET DE LA POSTE

Les travaux de réfection de la maison commune étant achevés, le Conseil Municipal souhaite inaugurer les nouveaux locaux et en même temps donner un nom à la nouvelle salle située au rez de chaussée. Les réunions du conseil municipal continueront à se tenir dans la salle du premier étage, de taille adaptée à ce type de réunion. La nouvelle salle sera utilisée pour les opérations de vote, les mariages et les réunions rassemblant de nombreuses personnes.

Le maire, avec l'accord de la famille, propose de donner à cette salle le nom du dernier fromager y ayant exercé c'est-à-dire Maurice SANCEY-RICHARD. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce nom et est invité à venir samedi 19 janvier 2008 à 10h30 pour la pose de la plaque en présence de la famille. Les habitants de la commune sont invités à 11 h ce même jour pour l'inauguration des locaux.

Il est souhaité que les photos du fromager qui étaient dans la salle de cinéma avant sa rénovation soient placées dans cette salle.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté de communes a en charge le fonctionnement des bâtiments scolaires,. Actuellement les frais du poste nettoyage entretien de ces bâtiments sont pris en charge à 50%.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour le versement des fonds de concours ce qui permettra la prise en charge du poste nettoyage entretien à 100%.

ÉTUDES SURVEILLÉES

Le conseil municipal du 13 septembre a accepté la proposition de mise en place des études surveillées dans l'école de Métabief pour tous les enfants de l'école intercommunale à partir du CE2 pour un essai de trois mois à compter du 1er octobre 2007. Le bilan des études surveillées fait état de l'inscription de 15 élèves : 4 du Touillon, 3 des Hôpitaux Neufs, 3 des Hôpitaux Vieux, 3 de Saint Antoine, 1 de Pontarlier et 1 seul de Métabief. La participation de 20 € des parents est très régulière mais le nombre des inscrits ne permet pas d'équilibrer les dépenses. Le déficit prévu pour janvier est de 248,13€. Le déficit existe depuis le début de l'activité mais semblait vouloir diminuer, c'est pourquoi les enfants se sont inscrits pour janvier. Par respect pour les contribuables de Métabief, le conseil municipal à l'unanimité ne souhaite pas prolonger les études surveillées au-delà du 31 janvier, considérant que les bénéficiaires de ce service ne sont pas du village sauf un. Un courrier explicatif sera adressé aux parents concernés le plus vite possible.

DIVERS

RESTAURANT SCOLAIRE

Le nombre des élèves inscrits a augmenté depuis la rentrée. Les nouveaux étant surtout des petits, des problèmes se posent donc pour les actuelles trois personnes chargées de les aider et de les surveiller. Le point le plus délicat étant la surveillance des enfants quand les petits attendent le bus d'un côté pendant que les grands rejoignent leur école.

Le conseil municipal accepte donc à l'unanimité l'embauche d'une quatrième personne en renfort du 7 janvier jusqu'à la fin de ce mandat. Mme le Maire des Hôpitaux-Neufs a émis un avis favorable dans l'attente de l'avis de son conseil municipal. Les trois autres communes concernées donneront leur position dès que possible.

Monsieur BREUILLARD et de nombreux parents trouvent que les nouveaux délais pour les inscriptions au restaurant scolaire sont trop stricts (le mardi pour la semaine suivante). Des démarches vers un assouplissement vont être entamées.

MODIFICATION DE PRET

Pour les travaux de voirie de la rue des Viscernois, un prêt de 150 000 € à taux variable est en cours jusqu'en 2015. Le taux de début était de 2,55% . Il est de 4,36 % pour février 2008. Une simulation montre un surcoût de 13 000 € en fin de prêt. Au vu de l'accroissement de ce taux, le conseil municipal décide à l'unanimité de modifier ce prêt en acceptant le taux fixe de 4,93 % proposé par DEXIA CLF.

SITE INTERNET

Christophe REGNIER propose la mise en place d'une commission pour remettre en route correctement le site internet de la commune.

Les secrétaires de séance,

le Maire,

Annette RAIMONDO et Joëlle BERTONCINI

Gérard DEQUE

**P. V. DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 FEVRIER 2008**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Anne HEBERT, Jocelyne AUTHIER, Franck BREUILLARD Thierry MARANDIN, Thierry DUCLOS, Annette RAIMONDO, Christophe REGNIER, Michèle BORCA

Absents :Yan CHANEY, Véronique NACHIN, Gabriel MAIRE, Joëlle BERTONCINI

Procuration : néant

Le procès-verbal de la réunion précédente du 07 Janvier 2008 est approuvé sans observation

FESTIVAL DE LA PAILLE

Le maire présente au conseil municipal MM. GIOVANELLI, VUITTENEZ et BOUVERET, organisateurs du Festival de la Paille, manifestation musicale qui doit se tenir en août 2008 à Métabief au pied des pistes, à côté de la gare de départ du Télésiège. Il rappelle que c'est à la suite d'un problème de disponibilité de terrain que cette manifestation ne peut perdurer à Chaffois et qu'il a proposé de l'accueillir à Métabief. Il invite ensuite les organisateurs à donner les grandes lignes de leur projet et des dispositions prises pour le mener à bien.

Ceux-ci remercient la commune de sa proposition et précisent qu'il est important pour eux d'avoir le soutien des habitants. Ils indiquent alors qu'il s'agit d'un festival de musique actuelle sur deux jours avec le passage de 14 groupes par soirée sur deux scènes différentes. 4000 spectateurs sont attendus chaque jour et les voitures seront rangées sur la place Xavier Authier par les organisateurs.

Le budget de l'organisation s'élève à 120.000 € dont 50.000 € pour les cachets des musiciens. L'ensemble de l'enceinte sera fermé et surveillé et tous les services de secours seront assurés sur place.

Le maire dit au conseil municipal que la commune facilitera la tâche des organisateurs en mettant à leur disposition le centre VTT, la salle Paul CHARLIN et le terrain de football stabilisé pour l'installation des 200 tentes des spectateurs qui resteront sur place les deux jours.

Le conseil municipal étant invité à formuler ses avis, Christophe REGNIER trouve le camping trop éloigné du spectacle, ce qui risque de générer des déplacements importants et pose la question de la suffisance de la Place Xavier Authier pour le stationnement des spectateurs.

Thierry MARADIN s'étonne que l'information de cette affaire soit arrivée par la presse, il s'inquiète sérieusement de la proximité du spectacle par rapport aux habitations, il se demande également sur quel terrain aura lieu la manifestation car il n'y a qu'une bande de 30 mètres de large appartenant au syndicat mixte et le reste appartient à des privés.

Le maire indique qu'il souhaite qu'un tour de table soit fait, et qu'il répondra sur les propos de Thierry MARANDIN car il ne peut pas accepter « que l'on raconte n'importe quoi ».

Bruno MUTIN propose de prévenir les habitants résidents à proximité. Il pense que comme cela a toujours été, il y a des gens qui essaient d'organiser des choses et d'autres qui sont toujours contre..

Madame AUTHIER dit que nous n'avons pas encore parlé de cet événement.

Thierry MARADIN demande si quelqu'un se pose la question de l'endroit où il pourra mettre ces bêtes pendant le festival.

Annette RAIMONDO et Bruno MUTIN pensent qu'il faut tester ce projet une année à Métabief.

Anne HEBERT signale que nous avons déjà parlé de l'organisation du Festival de la Paille.

Le maire indique qu'aucune validation n'a été faite à ce jour, il précise que nous sommes réunis ce soir pour accepter l'accueil de cette manifestation en validant ou non la convention. Il indique que si des personnes ne veulent pas de cette manifestation à Métabief, elles pourront le faire savoir lors de la validation en s'exprimant et en votant

Un organisateur de la manifestation insiste sur le fait qu'effectivement, il n'ont pas pu empêcher l'information de circuler via la presse et qu'il est bien entendu que rien ne se fera sans la signature de la convention présentée ce soir. Il souhaite également que la population soit associée à l'événement.

Franck BREUILLARD rappelle les manifestations qui se sont tenues lors des épreuves de VTT et indique qu'il n'y a eu guère de problèmes de nuisances. Par ailleurs le caractère touristique de la commune fait que l'on se doit d'accueillir ce spectacle.

Le Maire donne ensuite lecture du projet de convention proposé par le service conseil aux maires et invite le conseil municipal à bien vouloir décider de la suite qu'il souhaite y donner.

Par vote à mains levées le conseil municipal accepte le projet de convention aux conditions proposées par 9 voix pour et 1 abstention (Thierry MARANDIN).

MISE A JOUR DU SITE INTERNET

Christophe REGNIER rend compte de la dernière réunion de la Commission Communication de la Communauté de Communes qui a mis en évidence l'absence de mise à jour du site internet de la commune. Il indique qu'il va falloir que M. SALVI s'y mette enfin et reconnait avec ironie que les élus n'ont pas fait grand-chose non plus.

Mme CALAME, réalisatrice du site, propose un contrat de 10 h pour 285 € HT comprenant un compte rendu chaque fin de mois.

Après que sa proposition ait été acceptée à l'unanimité, le maire rend hommage à Christophe REGNIER pour le travail accompli à la fois pour le site metabief.fr et pour l'installation de la webcam.

PLU – ETUDE DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Le maire rappelle les problèmes de circulation rencontrés dans la commune lors des journées de ski et de vacances scolaires. Il conviendrait de trouver des solutions aussi bien pour les arrivées et les départs que pour faire respecter le stationnement par type de véhicules ou protéger les accès publics et privés.

Il indique qu'avec l'aide du Conseil Général il a contacté plusieurs bureaux d'études spécialisés et présente les offres qu'il a obtenues. Selon les critères définis (prix et expérience) il indique que la

Sté IRIS Conseil est la mieux placée (16.700 € HT comptages compris) et qu'elle a déjà travaillé dans le Département (Pontarlier et Maîche).

Le conseil municipal accepte la proposition du Maire à l'unanimité et sollicitera une aide financière du Conseil Général et de la D.I.A.C.T.

COMMUNAUTE DE COMMUNES – FONDS DE CONCOURS

M. le Sous-Préfet de Pontarlier a annulé les délibérations des Communes prévoyant le remboursement par la Communauté de Communes de la totalité des dépenses de nettoyage et entretien qu'elles engagent dans les bâtiments scolaires. En effet, les fonds de concours ne peuvent excéder 50 % des dépenses faites par les communes.

C'est pourquoi il propose de rapporter la délibération du 07 Janvier et de renouveler son accord pour la mise en place des fonds de concours, mais dans la limite autorisée de 50 % .

Le conseil municipal, à l'unanimité, se range à l'avis formulé et accepte la prise en charge par la Communauté de Communes de 50 % des dépenses de fonctionnement et d'entretien des bâtiments publics, dont les écoles.

AFFAIRE REBOUX

Le maire présente au conseil municipal l'assignation en justice qu'il a reçu de Me GREMMEL huissier de justice, d'avoir à comparaître devant le tribunal de grande instance de Besançon pour l'affaire REBOUX, ce sujet ayant été plusieurs fois évoqué en conseil.

Le maire demande que le conseil autorise l'aide d' un avocat, pour défendre les intérêts de la commune.

Devant cette situation le conseil accepte le recours à Me COPPI avocat à Besançon et valide les conditions tarifaires proposées.

LOCATION DE TERRAINS A METABIEF-AVENTURES

Mme RAIMONDO présente le projet de bail corrigé mis au point avec Me LEVIEUX,Notaire à Pontarlier et notamment les conditions de durée (18 ans) et de loyer (230 € par an).

Elle indique qu'un état des lieux a été fait avec l'ONF afin de reconnaître l'état sanitaire de tous les arbres compris dans le périmètre loué et que cet état des lieux sera annexé au bail.

Le maire précise que les preneurs ont donné leur accord sur les conditions de ce bail et invite le conseil municipal à bien vouloir l'accepter, ce qui est fait à l'unanimité.

ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE

Dans le cadre de la réorganisation du Musée de la Meunerie, M. ARRIGONI, Président de l'association, a sollicité l'acquisition de deux ordinateurs dont un portable. Le conseil municipal accepte cette dépense pour un coût de 1.477,06 €.

Le maire indique ensuite que les ordinateurs du secrétariat de la mairie dédiés à Internet sont hors d'usage et qu'il est nécessaire de procéder à leur remplacement.

Devant l'intérêt que présente le système d'exploitation Linux pour sa stabilité dans le temps et sa fiabilité contre les virus, le conseil municipal accepte de s'orienter d'une part vers un ordinateur de base équipé de ce système d'exploitation, et d'autre part vers un ordinateur classique répondant aux préconisations du Conseil Général qui, outre un usage exclusif pour

internet dans un premier temps, permettra également d'intégrer les logiciels Mairie lorsque le système de liaison HELIOS entre les communes et les trésoreries sera généralisé.

Les devis font état d'un projet de dépense de 1.954,41 € HT (605,67 + 1.348,74) dont le financement est prévu par une subvention DGE de 977 € et des fonds communaux de 1.360,47 €.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2008 par prélèvement sur les reports des comptes 2138 et 2313/175.

DIVERS

APPROBATION D'INDEMNITE DE SINISTRE

Le conseil municipal accepte l'indemnité de 799,42 € proposée par Groupama pour la prise en charge d'une partie des frais d'avocat exposés dans l'affaire Commune/Sonia ANGELIQUE concernant la mise en location du Petit-Morond.

AGORESPACE – Ouverture de crédits

Pour permettre le règlement de la facture de terrassement, le conseil municipal accepte l'ouverture d'un crédit complémentaire de 3.954 € sur le compte 2315/Loisirs obtenu également à partir des reports du compte 2138.

REALISATION D'UN NOUVEAU PRET

Pour compléter le financement du cinéma, des travaux de réaménagement de la Mairie et du Chalet Refuge du Petit-Morond, le conseil municipal accepte la réalisation d'un prêt de 450.000 € sur 25 ans au taux de 4,35 % auprès de DEXIA Crédit Local (soit 300.000 € pour le cinéma, 100.000 € pour la Mairie et 50.000 € pour le Petit-Morond).

A propos du cinéma en construction, le Maire tient à remercier le Conseil Général et la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs pour la subvention de 230.000 € accordée à la commune sur les fonds FIDEL. Il précise que la réception de ce nouveau bâtiment est prévue pour la mi-Mars.

ANNULATION D'UNE RECETTE DE SECOURS SUR PISTES

Devant l'insolvabilité d'un redevable, le conseil municipal accepte d'annuler le titre de recettes n° 110/2006 d'un montant de 39,00 €.

Les secrétaires de séance,

Michèle BORCA et Bruno MUTIN

le Maire,

Gérard DEQUE

**P. V. DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 26 FEVRIER 2008**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Anne HEBERT, Jocelyne AUTHIER, Franck BREUILLARD
Thierry MARANDIN, Thierry DUCLOS, Annette RAIMONDO, Christophe REGNIER, Michèle BORCA,
Véronique NACHIN

Absents : Joëlle BERTONCINI excusée, Yan CHANEY, Gabriel MAIRE

Procuration : néant

Le procès-verbal de la réunion précédente du 11 Février 2008 est approuvé après que M. REGNIER ait indiqué que les termes de son intervention à propos du site internet de la commune n'étaient pas aussi durs qu'ils sont rapportés.

GESTION DE LA FORET

Le maire invite M. HENRIET, technicien de l'ONF à présenter le programme de travaux pour 2008 et le détail des ventes à prévoir.

Dans la continuité des travaux des années précédentes, M. HENRIET propose des dégagements de semis dans la parcelle 4 et du nettoyage dans les parcelles 5 et 20. Ces travaux concernent l'investissement.

Pour l'entretien de la matérialisation du parcellaire, il souhaite des travaux de nettoyage et de peinture sur le périmètre des parcelles 4, 19 et 20.

Sur la voirie forestière, il a prévu la pose de revers d'eau sur le chemin stratégique et le chemin des Tavins dans la parcelle 9.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 9.200 € HT dont 6.060 € en investissement.

En ce qui concerne les coupes, la rotation conduit à marteler dans les parcelles 7, 10 et 13 pour un total de 1.090 m³ de résineux et 230 m³ de feuillus. A propos des feuillus et des difficultés d'exploitation, M.

HENRIET propose de les commercialiser après façonnage par une entreprise. A la demande de la commune, des lots seront réservés pour la vente habituelle entre habitants.

Cette réunion étant la dernière avant les municipales, c'est l'occasion pour le Maire de remercier publiquement M. HENRIET de son dévouement au service de la commune et il invite le conseil municipal à décider la suite à donner aux propositions qui viennent d'être faites.

Celui-ci n'émet aucune réserve et c'est à l'unanimité qu'il approuve le programme de travaux et le détail des ventes proposées.

A la suite d'une remarque concernant les dégâts occasionnés par les entreprises de débardage, le maire rassure le conseil municipal en indiquant qu'une convention est en préparation avec la Communauté de Communes et l'ONF pour régler la création et l'entretien des pistes VTT dans la forêt communale.

COMPTES DE GESTION 2007

Après avoir pris connaissance des résultats comptables présentés par le Trésorier, notamment des tableaux récapitulatifs de chacun des budgets, et avoir constaté leur équivalence avec la comptabilité administrative du maire, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du Trésorier de Mouthe pour l'année 2007.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2007

Le maire indique au conseil municipal qu'il lui a paru souhaitable que le compte administratif 2007 soit présenté à l'équipe sortante. C'est pourquoi il a inscrit ce sujet à l'ordre du jour de la présente séance et demande au secrétaire de mairie de présenter les comptes de la commune à la fin de l'exercice 2007.

Commune 2007	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
mandats ordinaires	833 129.02	1 734 863.23	2 567 992.25
mandats annulatifs	325.20		325.20
Dépenses de l'exercice	832 803.82	1 734 863.23	2 567 667.05
report déficit an - 1	-	-	
Dépenses totales	832 803.82	1 734 863.23	2 567 667.05
Titres ordinaires (Invest. dont 1068)	1 142 188.03	1 396 608.22	2 538 796.25
Titres annulatifs	69.11	253.00	322.11
Recettes de l'exercice	1 142 118.92	1 396 355.22	2 538 474.14
Report excédent an - 1	30 652.67	155 525.68	186 178.35
Recettes totales	1 172 771.59	1 551 880.90	2 724 652.49
Résultat de l'exercice	309 315.10	- 338 508.01	- 29 192.91
RESULTAT de clôture	339 967.77	- 182 982.33	156 985.44

Eau 2007	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
mandats ordinaires	38 599.73	83 089.88	121 689.61
mandats annulatifs			-
Dépenses de l'exercice	38 599.73	83 089.88	121 689.61
report déficit an - 1	-	-	
Dépenses totales	38 599.73	83 089.88	121 689.61
titres ordinaires (dont art.106)	66 987.63	82 273.61	149 261.24
titres annulatifs			-
Recettes de l'exercice	66 987.63	82 273.61	149 261.24
report excédent an - 1	49 984.49	34 476.76	84 461.25
Recettes totales	116 972.12	116 750.37	233 722.49

Résultat de l'exercice	28 387.90	-	816.27	27 571.63
RESULTAT de clôture	78 372.39	-	33 660.49	112 032.88

Forêt 2007	Fonctionnement	Investissement	TOTAL H.T.
mandats ordinaires	129 083.53	1 650.00	130 733.53
mandats annulatifs			-
Dépenses de l'exercice	129 083.53	1 650.00	130 733.53
report déficit an - 1	-	5 282.86	
Dépenses totales	129 083.53	6 932.86	136 016.39
titres ordinaires	66 662.16	-	66 662.16
titres annulatifs			-
Recettes de l'exercice	66 662.16	-	66 662.16
report excédent an - 1	128 794.40	-	128 794.40
Recettes totales	195 456.56	-	195 456.56
Résultat de l'exercice	- 62 421.37	- 1 650.00	- 64 071.37
RESULTAT de clôture	66 373.03	- 6 932.86	59 440.17

Lotissements 2007	Fonctionnement	Investissement	TOTAL H.T.
mandats ordinaires			-
mandats annulatifs			-
Dépenses de l'exercice	-	-	-
report déficit an - 1	0.14	115 167.85	
Dépenses totales	0.14	115 167.85	115 167.99
Titres ordinaires		65 168.00	65 168.00
Titres annulatifs			-
Recettes de l'exercice	-	65 168.00	65 168.00
Report excédent an - 1	-	-	-
Recettes totales	-	65 168.00	65 168.00
Résultat de l'exercice	-	65 168.00	65 168.00
RESULTAT de clôture	- 0.14	- 49 999.85	- 49 999.99

Il cède ensuite la présidence de l'assemblée à Mme HEBERT, 2° adjoint, maire délégué pour les finances. Elle invite le conseil municipal à bien vouloir approuver les résultats présentés. Ils sont acceptés à l'unanimité.

LOCATION DE BELLEVUE

Le maire demande à Mme HEBERT de présenter au conseil municipal les projets de baux dont elle s'est occupée.

Celle-ci indique qu'il convient de commencer par résilier le bail en cours qui concerne les pâtures autour et au-dessus de la ferme, cadastrées section ZI n° 3 et ZL n° 1.

Compte tenu d'une prévision de location de la ferme, elle indique ensuite qu'il est préférable de faire un bail pour les locaux et leur parcelle d'implantation puis un autre bail pour la parcelle au-dessus de la route. Les travaux d'aménagement de la ferme n'étant pas encore réalisés, elle propose enfin une promesse de location avec M. et Mme TINGUELY.

En plus des conditions énoncées dans ces projets, quelques précisions restent à apporter en ce qui concerne la citerne et les abreuvoirs. Non seulement ils doivent être mentionnés au bail mais une réserve doit être faite pour dégager la responsabilité de la commune en cas de pénurie d'eau et de tout problème concernant l'approvisionnement ou la qualité.

Pour les pâtures, le loyer proposé est celui du bail en cours (20 € par hectare actualisés selon l'indice des fermages). Pour le bâtiment, elle propose 4.440 € par an et pour la promesse de location une indemnité de désistement de la même somme dans le cas où le preneur renonce au bail de location de la ferme.

Mme HEBERT précise enfin que si le bail de location de la ferme est signé, la promesse n'a plus lieu d'être. La date de départ des baux est fixée au 01 mai 2008. Les loyers seront dûs à partir de cette date pour les pâtures et à partir de l'achèvement des travaux d'aménagement pour la ferme.

Appelé à passer au vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'ensemble des documents proposés.

DIVERS

PERSONNEL COMMUNAL

Thierry MARANDIN ayant remarqué le départ de M. ROELLI, en demande la raison. Le maire lui répond que des missions lui avaient été confiées mais que cela n'a pas fonctionné comme on l'attendait.

Il informe également le conseil municipal de l'accident de travail dont a été victime M. KEHRLI et de la nécessité qu'il y a eue de souscrire un contrat temporaire pour palier le manque de personnel. C'est M. SIMON qui a été retenu. Il a déjà travaillé l'an dernier à la satisfaction de la commune.

Les secrétaires de séance,

le Maire,

Jocelyne AUTHIER et Franck BREUILLARD

Gérard DEQUE

P. V. DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 15 MARS 2008

Présents : Gérard DEQUE, maire sortant, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Annette RAIMONDO, Jean-Yves PAULIN, Jean-Claude LENGACHER, Michèle BORCA, Bruno MUTIN, Rémi CHEVALET, Franck BREUILLARD, Corinne BROSSARD, Sébastien BRUN, Dolorès ZAPATA, Michel CUBY

Absents : néant

Procuration : néant

M. DEQUE, maire sortant, ouvre la séance en présentant ses remerciements aux membres du conseil municipal qui ont achevé leur mandat le 09 Mars.

Après avoir déclaré les conseillers municipaux installés dans leur fonction, il transmet la présidence à M. Alain ARRIGONI, doyen d'âge.

ELECTION DU MAIRE

M. Alain ARRIGONI ayant pris la présidence de l'assemblée sollicite les candidatures au poste de maire.

M. Gérard DEQUE est le seul conseiller municipal à lever la main et M. ARRIGONI propose de passer au vote.

1^{er} tour

Votants	15	Blancs	0	Exprimés	15
Majorité absolue :	8	Gérard DEQUE		15 voix	ELU

M. Gérard DEQUE est proclamé **maire de Métabief**. Il prend la présidence de l'assemblée, remercie le conseil municipal et les électeurs pour la confiance qu'ils lui ont témoigné.

Il propose ensuite de passer au vote du nombre des adjoints en précisant qu'il lui semble nécessaire de voter le nombre maximum, soit quatre.

VOTE DU NOMBRE D'ADJOINTS

Sur la proposition du maire et par vote à mains levées le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le nombre d'adjoints au maire à 4.

ELECTION DES ADJOINTS

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

1^{er} Adjoint : 1^{er} tour - Candidat proposé par le maire : MUTIN Bruno

Votants	15	Blancs	0	Exprimés	15
Majorité absolue :	8	Bruno MUTIN		15 voix	ELU

Monsieur Bruno MUTIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **premier adjoint**

2^{ème} Adjoint : 1^{er} tour - Candidat proposé par le maire: Jean-Claude LENGACHER

Votants	15	Blancs	0	Exprimés	15
Majorité absolue :	8	Jean-Claude LENGACHER		15 voix	ELU

Monsieur Jean-Claude LENGACHER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée **deuxième adjoint**

3^{ème} Adjoint : 1^{er} tour - Candidat proposé par le maire: Franck BREUILLARD

Votants	15	Blancs	1	Exprimés	15
Majorité absolue :	8	Franck BREUILLARD		14 voix	ELU

Monsieur Franck BREUILLARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **troisième adjoint**

4^{ème} Adjoint : 1^{er} tour - Candidat proposé par le maire : Dominique REGARD
- Candidature individuelle exprimée : Annette RAIMONDO

Votants	15	Nuls	1	Exprimés	14
Majorité absolue :	8	Dominique REGARD		12 voix	ELU
		Annette RAIMONDO		2 voix	

Monsieur Dominique REGARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamé **quatrième adjoint**

Avant de clôturer la séance, les conseillers municipaux, sur l'invitation du maire, décide d'un commun accord l'organisation d'une réunion de travail le lundi 17 mars 2008 .

DIVERS :

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

Restaurant scolaire : Le maire propose au conseil municipal de prolonger jusqu'à la fin de la présente année scolaire le contrat à durée déterminée de Mlle HILST Carine qui assure la surveillance des élèves au restaurant scolaire avec trois autres collègues et dont la rémunération est prise en charge par les communes de l'école intercommunale au prorata des résidences de chacun.

Le conseil municipal approuve la proposition du maire à l'unanimité. Le contrat sera renouvelé dans les conditions du contrat initial.

les secrétaires de séance,

Thierry DUCLOS et Corinne BROSSARD

le maire,

Gérard DEQUE

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 MARS 2008-

Présents : Gérard DEQUE , Bruno MUTIN, Annette RAIMONDO, Dolorès ZAPATA, Corinne BROSSARD, Michèle BORCA, Alain ARRIGONI, Dominique REGARD, Franck BREUILLARD, Michel CUBY, Remi CHEVALET, Sébastien BRUN, Jean-Claude LENGACHER, Jean-Yves PAULIN, Thierry DUCLOS.

Absents : Néant

Procuration : Néant

Le Maire a demandé à l'ensemble du Conseil s'il était d'accord pour procéder aux votes qui suivront à main levée, pas d'objection.

DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

A l'unanimité le conseil municipal accepte d'accorder au maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, sauf les délégations suivantes : n° **13** (de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement) n°**15** (d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme) et n° **21** (d'exercer au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme, sur les fonds de commerce).

Il faut par ailleurs rajouter à la délégation n° **16** que cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense devant toutes les juridictions. A la délégation n° **17** que le seuil est fixé à 20 000 euro. A la délégation n° **20** que le montant maximum des lignes de trésorerie autorisé par le conseil municipal est de 100 000 euro.

FORMATION DES COMMISSIONS

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 279 du code des marchés publics, le conseil municipal après appel des candidatures, passe à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Votants : 15 Exprimés : 15

TITULAIRES

Gérard DEQUE : 15 voix – élu

Alain ARRIGONI : 15 voix – élu

Dominique REGARD : 15 voix - élu

Jean-Claude LENGACHER : 15 voix - élu

SUPPLEANTS

Annette RAIMONDO : 15 voix - élue

Bruno MUTIN : 15 voix - élu

Jean-Yves PAULIN : 15 voix - élu

Election des membres de la Commission des Contributions Directes : Reportée

NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION POUR LA HALTE GARDERIE

L'article 8 de la convention liant la commune et l'Association « Les Marmottes » qui gère la halte garderie prévoit le recrutement du personnel de la halte garderie par le Président de l'association après décision d'une commission composée de deux représentants du conseil municipal et de trois représentants de l'association.

Département du DOUBS

MAIRIE DE METABIEF

Le conseil municipal élit Franck BREUILLARD et Annette RAIMONDO pour assurer cette mission ainsi que pour toutes relations entre l'association et la commune.

Mr Jean-Claude LENGACHER est désigné commissaire aux comptes en remplacement de Mme Jocelyne AUTHIER.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement des centres communaux d'action sociale, et avoir entendu les candidatures au titre de membres élus du conseil d'administration, le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour un conseil d'administration de huit membres, soit outre le Maire Président de droit, trois membres élus et quatre membres nommés.

Appelé à passer au vote, le conseil municipal s'est prononcé de la façon suivante :

Votants : 15 Exprimés : 15

Michèle BORCA : 15 voix, élue - Dolorès ZAPATA : 15 voix, élue - Annette RAIMONDO : 15 voix, élue

COMMISSIONS COMMUNALES

Le conseil municipal décide à l'unanimité la nomination des membres du conseil aux différentes commissions.

COMMISSION TOURISME

Président : Jean-Yves PAULIN

Vice-président : Gérard DEQUE

Membres : Jean-Claude LENGACHER – Rémi CHEVALET

COMMISSION CULTURE – SPORT – ASSOCIATIONS

Président : Dominique REGARD

Vice-président : Gérard DEQUE

Membres : Corinne BROSSARD – Dolorès ZAPATA – Michèle BORCA –
Annette RAIMONDO – Jean-Yves PAULIN

COMMISSION PATRIMOINE – BAUX – TRAVAUX

Président : Alain ARRIGONI

Vice-président : Dominique REGARD

Membres : Annette RAIMONDO – Franck BREUILLARD – Sébastien BRUN –
Bruno MUTIN

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE

Président : Dominique REGARD

Vice-président : Gérard DEQUE

Membres : Franck BREUILLARD – Annette RAIMONDO – Sébastien BRUN –
Michel CUBY

COMMISSION ECOLE – PETITE ENFANCE – AIDE A LA PERSONNE

Président : Franck BREUILLARD

Vice-président : Bruno MUTIN

Membres : Michèle BORCA – Annette RAIMONDO – Dolorès ZAPATA –
Corinne BROSSARD – Gérard DEQUE

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

COMMISSION VOIRIE – RESEAUX – RESIDENCES SECONDAIRES

Président : Franck BREUILLARD
Vice-président : Alain ARRIGONI
Membres : Sébastien BRUN – Dominique REGARD – Rémi CHEVALET –
Gérard DEQUE – Thierry DUCLOS

COMMISSION ECONOMIE

Président : Jean-Claude LENGACHER
Vice-président : Gérard DEQUE
Membres : Annette RAIMONDO

COMMISSION FORETS – AGRICULTURE

Président : Sébastien BRUN
Vice-président : Bruno MUTIN
Membres : Michel CUBY – Annette RAIMONDO – Gérard DEQUE

COMMISSION ELIMINATION DES DECHETS – ENVIRONNEMENT

Président : Franck BREUILLARD
Vice-président : Sébastien BRUN
Membres : Gérard DEQUE

COMMISSION COMMUNICATION

Président : Jean-Claude LENGACHER
Vice-président : Gérard DEQUE
Membres : Annette RAIMONDO – Dominique REGARD – Corinne BROSSARD –
Dolorès ZAPATA

NOMINATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT D'OR ET DES DEUX LACS

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Gérard DEQUE	Jean-Yves PAULIN
Franck BREUILLARD	Rémi CHEVALET
Jean-Claude LENGACHER	Bruno MUTIN

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LABERGEMENT SAINTE MARIE

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Thierry DUCLOS	Dominique REGARD
Franck BREUILLARD	Bruno MUTIN

SYNDICAT DES EAUX DE JOUX

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Franck BREUILLARD	Gérard DEQUE

Département du DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT DU MONT D'OR

Titulaire

Gérard DEQUE

Suppléant

Jean-Claude LENGACHER

SYNDICAT DES POMPIERS

Titulaires

Bruno MUTIN

Annette RAIMONDO

Suppléants

Gérard DEQUE

Eric POURCHET

CONSEIL D'ECOLE

Titulaire

Annette RAIMONDO

Suppléants

Gérard DEQUE

VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DE MAIRE

Délibération pour le versement des indemnités de fonctions de Maire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, avec effet au 25 Mars 2008 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, selon le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2123-20) pour les communes de 500 à 999 habitants le taux retenu est le taux maximal à savoir 31 % de l'indice 1015 (soit environ 1159.79 euro bruts).

VOTE DES INDEMNITES D'ADJOINTS

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, avec effet au 25 Mars 2008, de fixer les montants des indemnités pour l'exercice effectif de fonction d'adjoint :

1^{er} adjoint, l'indemnité est fixée à 10.10 % de l'indice 1015

2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} adjoint, l'indemnité est fixée à 7.60 % de l'indice 1015

les secrétaires de séance

Annette RAIMONDO et Michèle BORCA

le Maire,

Gérard DEQUE

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 14 AVRIL 2008**

Présents : Gérard DEQUE – Bruno MUTIN – Jean-Claude LENGACHER – Franck BREUILLARD – Dominique REGARD – Dolorès ZAPATA - Corinne BROSSARD - Michèle BORCA - Alain ARRIGONI - Michel CUBY - Remi CHEVALET - Sébastien BRUN - Jean-Yves PAULIN - Thierry DUCLOS.

Absents : Annette RAIMONDO excusée

Procuration : néant

P.V. de la réunion du 25 mars 2008

Le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2008 est approuvé après correction de la composition de la commission dont les membres sont

BUDGET PRIMITIF 2008

L'excédent de fonctionnement 2007 (339.967 €) est reporté dans son intégralité au compte 1068.

En ce qui concerne les subventions, chacune sera votée individuellement à une réunion ultérieure. Dans l'immédiat c'est un crédit global de 92.337 € qui est inscrit à l'article 6574 du budget.

Pour les impôts locaux, compte tenu de la mobilisation importante des recettes pour le financement des travaux et l'équilibre du budget lotissement (financement de l'acquisition de terrains), le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire un produit de 418.205 € (soit une augmentation de 5 % par rapport au produit assuré résultant de l'actualisation des bases) et d'adopter une répartition proportionnelle des taux. Le crédit dégagé sera affecté aux dépenses imprévues.

Taxe	Bases prévisionn.08	Taux 2008	Produit
d'habitation	3 674 000	4,41 %	162 023
foncière bâtie	2 104 000	6,01 %	126 450
foncière non bâtie	26 100	14,98 %	3 910
professionnelle	1 247 000	10,09 %	125 822
T O T A L			418 205

En ce qui concerne le personnel communal, les crédits comprennent le maintien de trois emplois techniques et d'un employé saisonnier pour la saison d'été.

A propos des investissements, sont inscrits les crédits concernant la réfection de la rue du Morond et maintenu le solde du programme de restructuration de la mairie afin de financer l'aménagement des bureaux du 1^{er} étage.

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Ces modifications prises en compte, les budgets 2008 sont adoptés à l'unanimité selon les balances définitives suivantes :

Budget 2008 principal :

Sens	Fonctionnement	Invest. (avec RàR)	Total
dépenses	1 180 161,00	2 037 873,00	3 218 034,00
recettes	1 180 161,00	2 037 873,00	3 218 034,00

Budget 2007 de gestion de la Forêt :

Il comprend un reversement de recettes de 36.000 € sur le budget communal

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	87 373,00	27 000,00	114 373,00
recettes	87 373,00	27 000,00	114 373,00

Budget 2007 du service de l'EAU :

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	140 802,00	165 805,00	306 607,00
recettes	140 802,00	165 805,00	306 607,00

Budget 2007 des lotissements communaux :

Une avance de la commune de 50.000 € est nécessaire pour permettre l'équilibre des comptes de dépenses à la suite de l'acquisition de terrains

Sens	Fonctionnement	Investissement	Total
dépenses	1,00	50 000,00	50 001,00
recettes	0,00	50 000,00	50 000,00

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire rappelle la réunion précédente au cours de laquelle les taux des indemnités de fonction des élus ont été votés à 31 % de l'indice brut 1015 pour le maire, 10,10 % pour le 1er adjoint et 7,60 % pour les autres.

Il précise qu'il a omis de faire voter la majoration autorisée dans les stations classées et propose qu'elle soit acceptée à son taux maximum soit 50 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve cette proposition ainsi que l'attribution de ces indemnités à la date de l'élection, soit le 15 mars 2008.

DIVERS

Cinéma : Le Maire informe le conseil municipal de l'ouverture des deux nouvelles salles de cinéma ce vendredi à 14 h 30 en précisant que l'inauguration officielle n'interviendra toutefois que vers la fin mai après l'aménagement des abords et avec l'Agorespace.

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

ADAPEI : M. Bruno MUTIN, 1^{er} adjoint tient à remercier la population pour l'accueil qu'elle a réservé aux enfants qui ont vendu les brioches au profit de l'ADAPEI.

Les secrétaires de séance,

Le Maire,

Jean-Claude LENGACHER et Jean-Yves PAULIN

Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 26 MAI 2008**

Présents : Gérard DEQUE – Bruno MUTIN –Jean-Claude LENGACHER – Franck BREUILLARD – Dominique REGARD – Annette RAIMONDO - Dolorès ZAPATA - Corinne BROSSARD - Alain ARRIGONI - Michel CUBY - Remi CHEVALET - Sébastien BRUN - Jean-Yves PAULIN - Thierry DUCLOS.

Absents : Michèle BORCA - excusée

Procuration : néant

P.V. de la réunion du 14 Avril 2008

Le procès-verbal de la réunion du 14 Avril 2008 est approuvé sans observation.

ADHÉSION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT D'OR ET DES DEUX LACS

Le conseil municipal entérine les adhésions des membres suivants aux commissions de la Communauté de Communes :

Commission	M e m b r e s	
touristique	Gérard DEQUE	Jean-Yves PAULIN
assainissement	Dominique REGARD	
Ordures ménagères	Franck BREUILLARD	
communication	J-Claude LENGACHER	
Ecole	Franck BREUILLARD	
économie - cadre de vie	J-Claude LENGACHER	

DÉSIGNATION DES MEMBRES À PROPOSER AUX SERVICES FISCAUX POUR LA FORMATION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Le conseil municipal n'ayant pas préparé une liste complète de noms dans les différentes catégories demandées par la Direction des Impôts, sa proposition de candidats sera validée lors d'une prochaine réunion.

INDEMNITÉ DE FONCTION À UN CONSEILLER MUNICIPAL

A la suite de la redistribution des tâches et des délégations de fonction au sein de la Municipalité, le maire indique au conseil municipal qu'il a sollicité M. Alain ARRIGONI,

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

expérimenté dans la gestion des chantiers, pour l'organisation et la surveillance du travail du personnel technique. Celui-ci ayant accepté, il propose qu'il soit indemnisé pour le temps qu'il y consacre et les frais de déplacement engendrés.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des textes qui régissent ce cas particulier, décide à l'unanimité de lui accorder 6 % de l'indice 1015, soit 224,48 € par mois et de libérer la somme nécessaire en ramenant les indemnités de fonction des quatre adjoints à 7,25 % du même indice, soit 406,86 € par mois après majoration au titre des stations classées.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU C.C.A.S.

Le maire indique au conseil municipal qu'il souhaite une participation importante au centre communal d'action sociale dans l'objectif de développer des activités intéressantes.

Le nombre de membres élus et de membres nommés devant être égal, il propose d'élire un membre supplémentaire dans chacune de ces catégories afin que les membres du CCAS puisse être porté de 7 à 9.

Le conseil municipal accepte cette proposition et élit à l'unanimité Mme Corinne BROSSARD. En ce qui concerne le collège des membres nommés par le maire, c'est Mme Anne HEBERT qui viendra le compléter.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Un crédit de 92.336,23 € a été inscrit au budget primitif, à l'article 6574 pour les subventions aux associations.

A la suite d'un travail en commission, le maire propose une répartition individuelle de ce crédit en le limitant aux associations les plus actives ainsi qu'à quelques autres parmi celles subventionnées habituellement.

Il invite M. LENGACHER à en présenter la liste et demande au conseil municipal d'approuver chacune d'elles.

SUBV - article 6574	2008
budget primitif	92 336.23
LES MARMOTTES	72 284.00
Comité de Jumelage	180.00
Ass. Chats Gris Freestyle	300.00
AMICALE DES POMPIERS	460.00
A.D.M.R. Labergement	400.00
SOUVENIR FRANCAIS	100.00
ANIMATION Labergement Ste-Marie (feu d'artifice)	460.00
COMICE AGRICOLE MOUTHE	100.00
FOYER RURAL DES LONGEVILLES	700.00
Comité Local d'Organisation (CLO - TNJV 2007)	20 000.00
VTT Conliège – Grande Traversée du Jura	2 000.00
FNACA du Mont d'OR	100.00
S.P.A. (fonctionn. fourrière)	273.00
Association des maires ruraux du Doubs	76.23
Festival de la Paille	10 000.00

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

Chorale (Noël 2007)	50.00
Total :	107 483.23
Dépassement	15 147.00

Le conseil municipal approuve à l'unanimité chacune de ces subventions (pour le CLO, M. PAULIN, Président, s'est retiré pour le vote de la subvention le concernant).

Quelques remarques ont été faites. Elles concernent :

- L'association Les Marmottes : M. BREUILLARD précise que la Caisse d'Allocations Familiales rembourse à la commune 54 % du montant attribué,
- L'Amicale des Pompiers : une journée porte ouverte est organisée le 01 Juin,
- Le Comice Agricole : il aurait dû se tenir à Métabief en 2008 mais est repoussé de deux ans,
- Le Foyer Rural des Longevilles : la balade au Pays du Mont d'Or est une belle fête rurale qui mérite d'être soutenue
- Le VTT Conliège : le conseil municipal regrette le peu de communication sur Métabief,
- Festival de la Paille : le Maire indique qu'on a souhaité le recevoir comme il se doit du fait de la chance que l'on a d'avoir pu récupérer ce festival qui a maintenant une notoriété nationale,
- Comité Local d'Organisation : La subvention concerne la couverture du déficit du TNJV 2007 pour lequel des subventions attendues de collectivités publiques n'ont pas été obtenues. Et comme les contraintes de l'organisation obligent à prendre des engagements de dépenses avant d'avoir la certitude du financement, toute défection conduit à un déficit.

Pour le financement du dépassement, il est décidé de prélever le complément nécessaire sur les crédits disponibles à l'article 020, dépenses imprévues de fonctionnement.

VOIRIE COMMUNALE - ECHANGE DE TERRAINS AU CRÊT DE LA CHAPELLE

Le maire présente le problème créé par l'empiètement de l'Avenue des Prés Verts sur la place de stationnement de M. GUILBERT et l'échange accepté par le conseil municipal en séance du 13 Décembre 2007 qui permettra de trouver une solution acceptable.

Il s'agit de faire un premier échange avec M. PETITOT afin de libérer une place de stationnement qui pourra être cédée à M. GUILBERT.

Toutefois, Me LEVIEUX, Notaire chargé de l'acte, nous indique que M. PETITOT doit se libérer d'une inscription de privilège moyennant 310 € de frais qu'il se refuse de payer, n'étant pas demandeur dans cette affaire.

Le conseil municipal accepte la décision du propriétaire et s'engage à acquitter les frais de mainlevée précités afin de faire aboutir cette affaire.

HALTE-GARDERIE - CONTRAT ENFANCE ET CONVENTION DE GESTION

M. BREUILLARD, 3^e adjoint chargé de la petite enfance, indique que le contrat enfance conclu entre la commune et la caisse d'allocations familiales est échu depuis le 31 décembre 2007, de même que la convention qui lui est liée, entre la commune et l'association Les Marmottes.

La CAF ayant fait part de la signature très prochaine d'un nouveau contrat pour les années 2008 à 2011, M. BREUILLARD propose de reconduire la convention échu dans tous ses termes et pour la même durée, soit du 01 janvier 2008 au 31 décembre 2011.

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Le conseil municipal approuve la proposition de M. BREUILLARD à l'unanimité et autorise le maire à signer l'avenant à cette convention ainsi que le contrat enfance à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION

Le maire indique au conseil municipal que la délibération prise en séance du 25 mars 2008 à propos des délégations qui lui sont accordées a exclu l'alinéa n° 15 concernant l'exercice au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Il présente les difficultés qui résultent de cette décision pour les réponses à apporter aux Notaires dans le cadre des transactions immobilières et propose au conseil municipal de revenir sur cette décision afin de pouvoir répondre rapidement aux déclarations d'intention d'aliéner qui parviennent régulièrement en mairie.

Le conseil municipal approuve cette proposition et accepte à l'unanimité d'accorder cette délégation au maire pour les biens jusqu'à hauteur de 300.000 €.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

La Sté DEXIA Banque a présenté sa proposition de renouvellement de la ligne de trésorerie qui arrive à échéance le 31 mai.

Les conditions proposées sont identiques au contrat échu à l'exception des intérêts qui seront calculés selon le taux EONIA plus une marge de 0,50, soit 3,987 % à ce jour.

Le conseil municipal accepte le contrat proposé et autorise le maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement et remboursement de fonds.

FERME DE BELLEVUE

Le contrat de maîtrise d'œuvre conclu avec M. VANNOZ pour la transformation de la ferme de Bellevue a été établi sur la base d'un forfait provisoire de rémunération.

Il convient maintenant de recalculer les honoraires en fonction des offres obtenues des entreprises et le maire propose l'avenant nécessaire qui les fait passer de 18.650 à 20.245,94 € HT.

Le maire indique ensuite que ce projet est très difficile à emmener compte tenu des nombreux intervenants concernés et dit qu'il a chargé M. BREUILLARD de reprendre ce dossier. Celui-ci se propose de réunir toutes les parties afin de faire le point et le conseil municipal approuve l'avenant présenté à l'unanimité.

Contrat SPS : ???

DIVERS

Motion de soutien au maintien des services publics : Après avoir présenté la lettre de l'association des maires ruraux sollicitant une motion de soutien au maintien des services publics dans toutes les communes rurales du Doubs, le maire propose d'y donner suite afin de montrer l'attachement des élus aux services de proximité.

M. BREUILLARD refuse d'y adhérer car cette solution n'est pas défendable dans tous les cas, même pour les écoles si le nombre d'élèves est trop bas.

Appelé à passer au vote, le conseil municipal approuve la motion de l'ADMR par 11 voix pour, un contre (Franck BREUILLARD) et deux abstentions (Dominique REGARD et Jean-Claude LENGACHER).

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Acceptation indemnité de sinistres : Le conseil municipal regrette le décompte de l'expert intervenu après le bris d'une porte du tracteur, lequel fait apparaître un reliquat de 300,87 € à la charge de la commune, dû en partie à des pièces non prises en charge et en partie à un tarif excessif pour les pièces remplacées.

Le conseil municipal approuve néanmoins l'indemnité proposée mais demande qu'à l'avenir les réparations ne soient pas engagées avant d'avoir l'expertise et le devis des réparations.

Admission en non valeur : Un secours réalisé sur les pistes de ski ne peut pas être recouvré en totalité du fait que le solde dû est inférieur au seuil permettant des poursuites.

C'est pourquoi le conseil municipal accepte que le montant de 71,25 € restant à payer sur le titre n°94/2006 soit apuré par l'émission d'un mandat de même montant à l'article 654 du budget.

Antenne du Petit-Morond : Le maire indique au conseil municipal que l'Etat souhaite se rendre propriétaire du terrain d'assiette de l'antenne édifée par la Douane et qui sera utilisée maintenant par la Gendarmerie pour le secours en montagne.

Il propose qu'en l'absence de précision sur la propriété de cette antenne (elle devait être cédée au Syndicat Mixte) la décision de vendre le terrain soit différée, ce qui est accepté par le conseil municipal.

Discothèque du Moulin : Une demande d'exonération de loyer est présentée par les héritiers de M. BOURGEOIS dans l'attente de la vente du fonds de commerce. Le conseil municipal ne souhaite pas modifier le bail en cours, mais des délais de paiement sont toutefois négociables.

Participation de la commune aux activités sportives : M. BREUILLARD indique que les dirigeants sportifs qui interviennent sur la commune demandent le versement des participations accordées pour les enfants de Métabief. Si cette aide n'est pas remise en cause, le maire lui précise cependant qu'il doit préalablement vérifier le reversement aux familles des fonds attribués par le Conseil Général.

Comité Local d'Organisation : M. PAULIN tient à remercier au nom de l'association comme en son nom personnel, la subvention que le conseil municipal vient de lui accorder pour résorber le déficit du CLO.

Le maire clôt la séance en indiquant sa satisfaction pour l'équipe qui mène les affaires communales depuis deux mois. Il apprécie énormément le travail réalisé grâce à l'implication de tout le monde et présente ses remerciements à tous les membres du conseil municipal.

Les secrétaires de séance,

Le Maire,

Rémi CHEVALET et ZAPATA Dolorès

Gérard DEQUE

P. V. DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 JUIN 2008

Présents : Gérard DEQUE, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Alain ARRIGONI, Annette RAIMONDO, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Corinne BROSSARD

Absents excusés : Michèle BORCA, Bruno MUTIN, Thierry DUCLOS, Jean-Yves PAULIN, Dolorès ZAPATA, Rémi CHEVALET

Procurations : Rémi CHEVALET à Dominique REGARD
Bruno MUTIN à Gérard DEQUE

Le procès-verbal de la réunion précédente du 26 mai 2008 est approuvé sans observation

**ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE POUR LES ÉLECTIONS
SÉNATORIALES**

Constitution du bureau électoral :

Président : Gérard DEQUE, maire de la commune

Alain ARRIGONI et Jean-Claude LENGACHER, membres les plus âgés du conseil présents à l'ouverture du scrutin

Sébastien BRUN et Franck BREUILLARD, membres les plus jeunes du conseil présents à l'ouverture du scrutin

Monsieur le Maire lit des extraits de la circulaire ministérielle se rapportant à ce vote. Relativement au nombre d'habitants de la commune, le conseil municipal doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Election des 3 délégués titulaires :

Se déclarent candidats : Gérard DEQUE, Jean-Claude LENGACHER et Annette RAIMONDO

Le vote a lieu à bulletin secret.

11 bulletins sont recensés. 11 suffrages sont exprimés.

Sont proclamés élus délégués titulaires pour les élections sénatoriales : Gérard DEQUE, Jean-Claude LENGACHER et Annette RAIMONDO

Election des 3 délégués suppléants :

Se déclarent candidats : Bruno MUTIN, Corinne BROSSARD et Dolorès ZAPATA

Le vote a lieu à bulletin secret.

11 bulletins sont recensés. 11 suffrages sont exprimés.

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Sont proclamés élus délégués suppléants pour les élections sénatoriales : Bruno MUTIN, Corinne BROSSARD et Dolorès ZAPATA

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Conformément à l'article 1650 du Code Général des Impôts 12 commissaires titulaires et 12 commissaires suppléants sont proposés par le conseil municipal pour une durée égale à celle du mandat communal.

Commissaires titulaires proposés	Commissaires suppléants proposés
DEQUE Gérard	BREUILLARD FRanck
MUTIN Bruno	BRUN Sébastien
ARRIGONI Alain	ZAPATA Dolorès
RAIMONDO Annette	CUBY Michel
REGARD Dominique	HEBERT Anne
L'HOMME Louis	SANCEY-RICHARD Patrick
REGNIER Alain	POURCHET Eric
REGNIER Christophe	BOILLOT Sandrine
DUCLOS Catherine	COUSIN André
MARANDIN Thierry	LHOMME-CHOULET Paulette
FULBAT Yves	MARGUIER Jean-Pierre
TONON Hector	PELLERIN André

Le conseil municipal adopte cette proposition de 24 noms à l'unanimité.

ANTENNE DU PETIT-MOROND

L'ETAT envisage l'acquisition de la parcelle communale cadastrée B 40 de 112m² actuellement louée par la Commune, pour l'implantation par la Gendarmerie du réseau secours en montagne.

Un regroupement de toutes les antennes sur le haut du Morond serait préféré par le conseil municipal. Un bail emphytéotique pourrait être proposé.

Le conseil municipal émet un avis favorable mais reporte la décision.

CINÉMA

Le maire indique au conseil municipal que les travaux qui n'ont pas été exécutés par l'Entreprise TOUBIN, du fait d'un dépôt de bilan, pourraient être confiés aux entreprises suivantes qui ont déposé une offre et ce rapidement :

- BOUCARD MT D'OR	terrassement	30 000,00 €
- SACER	revêtement	37 491,70 €
- DUCHESNE	aménagement des accès	30 983,51 €

Des travaux supplémentaires sont nécessaires sur certains lots :

- lot 2	BATI 2000, maçonnerie	1 685,00 €
- lot 6	PERRIN SAS, peinture	1 600,00 €

Département du DOUBS MAIRIE DE METABIEF

- lot 8	ROUSSELET, carrelage	150,00 €
- lot 14	GUYON Michel, électricité	3 989,04 €

L'avenant pour ce dernier lot correspond à la fourniture et à la pose de gaines non prévues au départ.

Pour terminer ce chantier, restent la fabrication et la pose de l'enseigne et l'achat de rehausseurs à poser sur les sièges, le tout évalué à 35 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les offres des entreprises et les travaux supplémentaires et autorise le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la passation des commandes.

DIVERS

ADHESION A LA CHARTE NATIONALE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES STATIONS DE MONTAGNE

Propositions de cette charte :

- promouvoir un aménagement durable des territoires
- développer une politique durable de l'habitat respectueuse du patrimoine architectural
- préserver les paysages et les espaces naturels
- promouvoir une gestion équilibrée des ressources en eau et énergie
- favoriser des modes de déplacements performants et respectueux de l'environnement
- développer les activités touristiques en veillant à leur bonne intégration dans les paysages et à leur gestion respectueuse de l'environnement
- sensibiliser les différents usagers de la station pour les encourager à des comportements éco citoyens
- mettre en œuvre un système transparent d'application de la charte et du contrôle de son respect

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune à cette charte, Dominique REGARD précise qu'il existe déjà au sein du conseil une commission pour le développement durable.

INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer au Trésorier l'indemnité de conseil à taux plein.

NOMINATION DE DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES DU DOUBS

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Bruno MUTIN délégué titulaire et Sébastien BRUN délégué suppléant pour intégrer le conseil d'administration de l'association.

ANNULATION D'UN SECOURS SUR LES PISTES

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande l'**annulation** de la facture concernant l'accident de Mademoiselle SCHALLER du 31 décembre 2007. Franck BREUILLARD précise que la lettre envoyée à cette personne par OREX est déplorable.

ACHAT DE TERRAIN

Dominique REGARD rend compte du souhait de Madame CERUTTI de se rendre acquéreur de quelques ares de terrain communal situés en limite de sa propriété le long de la rue des Champs Coiteux et le long de l'allée des Vouches, terrain situé en 2NA.

Le conseil municipal, comme à son habitude, propose un même prix pour l'achat et la vente, soit 25 € le m².

Les frais de bornage et de notaire sont aux frais de l'acquéreur.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

SALLE DU TERTRE

Deux associations sportives qui louent actuellement la salle du Tertre 1 fois par semaine souhaitent s'y rendre, la prochaine saison, 2 fois par semaine. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide pour une année d'essai de ne pas changer le tarif de location sachant que les cotisations à ces clubs ne changent pas et qu'il est toujours intéressant que les salles soient occupées.

Franck BREUILLARD va observer les différences de frais de fonctionnement engendrées par ce changement. La commission va se renseigner sur ce qui se pratique dans les environs et réfléchir plus globalement à tout ce qui concerne les locations de salles.

Corinne BROSSARD demande que les interrupteurs soient revus.

VENTE DE BOIS

La vente annuelle de bois aux habitants aura lieu vendredi 4 juillet 2008 à 20h 30, en mairie, salle Sancey.

Les secrétaires de séance ,
Annette RAIMONDO et Alain ARRIGONI

Le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 28 JUILLET 2008ⁱ**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Corinne BROSSARD

Absents excusés : Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Annette RAIMONDO, Michèle BORCA, Jean-Yves PAULIN, Dolorès ZAPATA, Rémi CHEVALET

Procuration : Jean-Claude LENGACHER à Gérard DEQUE

REMARQUE SUR LE PROCÈS-VERBAL PRECEDENT

Le procès-verbal n'ayant pas été présenté, il sera validé lors de la prochaine séance.

COLOMBARIUM

Le maire indique au conseil municipal qu'à l'occasion de la demande d'acquisition d'une case du colombarium, l'entreprise de pompes funèbres PREVITALI a préconisé d'engager des travaux de mises aux normes. Il précise que des plaques de marbre ont été posées à l'envers, entraînant des infiltrations et des soucis d'esthétique.

Après avoir pris connaissance des propositions de l'Entreprise, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les travaux de remise en état pour un montant de 2.248,48 € TTC.

Cette dépense supplémentaire élève le prix de revient du colombarium à 6.948 € et le conseil municipal arrête en conséquence le prix de vente de chacune des six cases à 1.200 € assortie d'une concession de 30 ans.

ZONE ARTISANALE

Le maire expose que la commune a prévu dans son Plan d'Occupation des Sols une zone artisanale pour l'accueil d'artisans locaux et que des besoins se faisant désormais sentir, il est nécessaire de pouvoir offrir des solutions aux candidats artisans.

Des contacts ont été pris avec les propriétaires concernés mais aucun accord n'a pu intervenir à ce jour, les exigences des propriétaires se situant au-delà des prix constatés dans le Département. Des solutions doivent donc être trouvées.

Il propose de rechercher toute solution d'initiative publique qui permettra de faire aboutir ce projet. A cette fin, il peut être envisagé une zone d'aménagement concerté, avec expropriation éventuelle.

Le conseil municipal approuve cette proposition,

- charge le maire d'engager toute démarche nécessaire dans le but de réaliser cette zone artisanale,

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

- l'autorise à prendre l'attache de tout organisme public ou privé susceptible de l'assister dans la définition des démarches à entreprendre et dans le montage des dossiers nécessaires,
- l'autorise à cette fin à préparer tout marché ou contrat dont il fera présentation au conseil municipal, lequel décidera de la suite à y donner,
- l'autorise à poursuivre, à son initiative, les négociations avec les propriétaires privés.

ACQUISITION MAISON LOCATELLI

La maison LOCATELLI, au centre du village, étant mise en vente par son propriétaire, le maire expose au conseil municipal l'intérêt que peut représenter son acquisition par la commune pour concrétiser sa politique de revitalisation du centre du village.

Il présente l'estimation qu'il a obtenu du service des Domaines, s'élevant à la somme de 298.000 € et précise que le prix fixé par le propriétaire est de 320.000 € hors frais de notaire.

Le maire demande au conseil municipal de travailler dès la rentrée sur l'aménagement de cette maison d'une surface d'environ 300 m² habitables, afin de rentrer rapidement des loyers et propose de financer son acquisition par un prêt de 320.000 € auprès de DEXIA Banque (25 ans à amortissement constant au taux de 5,25 %).

Le conseil municipal approuve en tout point et à l'unanimité les propositions du maire,

- l'autorise à réaliser le prêt nécessaire au financement et à engager les démarches en vue de son acquisition et de son aménagement,
- ouvre les crédits nécessaires en dépenses et en recettes, soit :

Dépenses	article 2138	325 000
«	article 020	- 5 000
Recettes	article 1641	320 000

STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MT D'OR ET DES DEUX LACS

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts proposés par la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs tels qu'ils figurent dans le dossier présenté.

Les modifications apportées sont les suivantes :

- Transfert du siège social à la Maison de la Communauté 2 rue de la Seigne aux Hôpitaux-Vieux
- Inscription de la compétence « mise en place d'un relais assistantes maternelles ».

DIVERS

Convention avec la médiathèque départementale : Le conseil municipal accepte la proposition de convention présentée par le Conseil Général pour le fonctionnement de la bibliothèque communale. Le maire indique que si tous les critères préconisés ne sont pas

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

remplis aujourd'hui, ils trouveront une solution lors de l'agrandissement projeté et avec une aide financière du Conseil Général.

Les secrétaires de séance
Thierry DUCLOS et Sébastien BRUN

le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 01 SEPTEMBRE 2008**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Corinne BROSSARD, Annette RAIMONDO, , Jean-Yves PAULIN, Dolorès ZAPATA, Rémi CHEVALET

Absente excusée : Michèle BORCA

Procuration : néant

REMARQUE SUR LE PROCÈS-VERBAL PRECEDENT

Le procès-verbal de la réunion du 28 Juillet 2008 est approuvé sans observation.

BUDGET COMMUNAL

L'adjoint au budget rappelle l'inscription au budget primitif 2008 d'un prêt de 30.000 € pour le financement de l'Agorespace construit sur le terrain de loisirs de l'Avenue du Bois du Roi. Il rappelle aussi le plan de financement du cinéma et indique que la réduction de la subvention de la Région (16.000 € au lieu de 59.000 € attendus) nécessite un emprunt complémentaire qu'il propose à hauteur de 40.000 €, soit un total à emprunter de 70.000 €. Il présente ensuite l'offre qu'il a obtenue de DEXIA et le conseil municipal, sur son invitation, - Décide de contracter auprès de Dexia Crédit Local, un prêt dénommé Taux Fixe d'un montant de 70 000 EUR dont les caractéristiques sont les suivantes :

Durée : 19 ans et 5 mois Taux Fixe : 5,13 % Mode d'amortissement : constant
Périodicité des échéances : annuelle

- Donne tous pouvoirs au Maire de signer les documents nécessaires à cet effet.

FERME DE BELLEVUE

Le maire indique au conseil municipal que la subvention attendue au titre du pastoralisme ne pourra pas être obtenue et que le projet d'aménagement de la ferme est en conséquence abandonné dans son état actuel. Un courrier de M. TINGUELY demandant des aménagements, une réflexion sera engagée là-dessus.

Il présente les factures des travaux engagés jusqu'à présent, soit 53.000 € pour le raccordement au réseau électrique et les honoraires de l'architecte et le conseil municipal, à l'unanimité, approuve leur paiement sur les crédits ouverts au budget.

INDEMNITES DES ELUS

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

Le maire présente l'observation reçue de M. le Sous-Préfet de Pontarlier qui a constaté un dépassement du maximum des indemnités de fonction autorisées (66 % de l'indice 1015 au lieu de 64 %), dépassement dû au fait que les conseillers municipaux des communes de moins de 100.000 habitants n'ont pas droit à la majoration des communes touristiques. Il présente donc une nouvelle répartition obtenue en retirant à chaque adjoint et à M. AZRRIGONI, conseiller municipal, 1/5° du dépassement constaté et invite le conseil municipal à bien vouloir l'approuver.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité et le tableau général qui doit être présenté à chaque modification des indemnités est approuvé selon le schéma suivant :

	base indice 1015	taux	montant indemnité	majoration 50%	montant indemn majorée
Maire	3 741.26	31.00	1 159.79	579.90	1 739.69
1er adjoint	3 741.26	6.85	256.28	128.14	384.41
2° adjoint	3 741.26	6.85	256.28	128.14	384.41
3° adjoint	3 741.26	6.85	256.28	128.14	384.41
4e adjoint	3 741.26	6.85	256.28	128.14	384.41
TOTAL INDEMNITES		27.20	2 184.90		3 277.34
Montant disponible pour M. ARRIGONI		5.60	209.51		
	TOTAL	64.00	2 394.41		

POMPES FUNEBRES

Le maire indique au conseil municipal qu'en l'absence de service public des pompes funèbres dans la commune, le Code Général des Collectivités Locales permet que des conventions de prestations de service soient signées avec les villes en disposant. C'est pourquoi, afin de permettre aux habitants de pouvoir s'adresser au service des Pompes funèbres de la ville de Pontarlier, il présente le projet de convention préparé à cette attention et le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

DIVERS

Bruits de voisinage : M. Thierry DUCLOS déplore le manque de civisme de trop nombreux habitants en ce qui concerne l'utilisation de tondeuses et autres outils de bricolage en dehors des heures autorisées.

Travaux de voirie : M. Dominique REGARD indique que si temps le permet les derniers travaux d'entretien des routes communales et de la route du Morond ainsi que le balayage des gravillons en excédent seront effectués dans la quinzaine à venir.

Mme ZAPATA signalant d'importants trous sur le chemin d'accès à la résidence La Sablière, M. REGARD lui indique que nous ne pourrons faire intervenir une entreprise cette année que si les crédits budgétaires sont suffisants. Dans le cas contraire, les travaux ne seront réalisés qu'en 2009.

Suppression de l'aire de dépôts de conteneurs de la rue du Village : Vu les problèmes de salubrité, d'environnement, les nuisances pour les voisins et les plaintes répétées, la

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

commission ordures ménagères soumet au conseil municipal l'enlèvement des conteneurs de la rue du village, face à l'hôtel Etoile des Neiges. La décision est acceptée à l'unanimité.

Les secrétaires de séance
Dominique REGARD et Corinne BROSSARD

le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 04 NOVEMBRE 2008**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Michèle BORCA, Rémi CHEVALET

Absentes excusées : Corinne BROSSARD, Dolorès ZAPATA excusées

Procuration : néant

REMARQUE SUR LE PROCÈS-VERBAL PRECEDENT

Le procès-verbal de la réunion du 01 Septembre 2008 est approuvé sans observation.

DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Le maire indique au conseil municipal que deux démissions sont intervenues au sein du conseil municipal : M. Jean-Yves PAULIN pour raisons personnelles et Madame Annette RAIMONDO qui a quitté la région.

Il est donc nécessaire de procéder à de nouvelles désignations aux syndicats intercommunaux concernés par ces démissions (Communauté de Communes et Syndicat des Pompiers).

Après avoir procédé au vote, M. Alain ARRIGONI, par 10 voix et 1 abstention, est élu délégué suppléant à la Communauté de Communes du Mont d'Or et des deux Lacs en remplacement de M. PAULIN.

Au Syndicat des Pompiers, M. Gérard DEQUE indique qu'il souhaite remplacer Mme RAIMONDO au poste de titulaire en égard à l'importance des projets en cours et M. Michel CUBY propose sa candidature au poste de suppléant en remplacement de M. DEQUE.

M. DEQUE est élu titulaire par 10 voix et 1 abstention. M. CUBY est élu suppléant par 11 voix.

COMMISSION COMMUNALE TOURISME

Pour palier l'absence de M. PAULIN, président de la commission communale Tourisme, le conseil municipal, sur la proposition du Maire, décide de fusionner les commissions Tourisme et Economie. Cette commission Tourisme et Economie sera présidée par M. LENGACHER.

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

Le remplacement de M. PAULIN à la Commission tourisme de la Communauté de Communes sera discuté à une réunion ultérieure.

BAIL DE LOCATION DU PETIT MOROND

Le maire indique au conseil municipal que Mme HUGUENOTTE a fait part dans les formes convenues de la cessation de son activité au 30 Novembre 2008 et a sollicité la remise du loyer des mois d'Octobre et Novembre durant lesquels elle n'aura aucune activité.

M. BREUILLARD se déclare contre cette demande, notamment en égard à la discothèque qui est sans activité depuis plusieurs mois mais dont les loyers sont néanmoins mis en recouvrement.

Appelé à passer au vote, le conseil municipal prend acte de la résiliation du bail au 30 Novembre, autorise le maire à signer l'acte à intervenir et accepte la remise des loyers demandés par Mme HUGUENOTTE par 6 voix pour (*Gérard DEQUE, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Michèle BORCA, Rémi CHEVALET*) 4 voix contre (*Bruno MUTIN, Franck BREUILLARD, Sébastien BRUN, Michel CUBY*) et une abstention (*Jean-Claude LENGACHER*).

Le maire termine en indiquant qu'une publication sera faite pour la recherche d'un nouveau locataire-gérant.

SAISON DE SKI 2008/2009

Chaque année les tarifs d'évacuation des blessés sur les pistes de ski sont arrêtés par le conseil municipal au vu des propositions qui sont faites par les prestataires.

Pour la saison à venir, les tarifs acceptés à l'unanimité sont les suivants :

I) ski alpin

tarif forfaitaire	
42 €	pour le front de neige et pour les soins sans évacuation
168 €	pour les zones rapprochées
294 €	pour les zones éloignées
589 €	pour les zones hors pistes balisées et les pistes fermées

tarif unitaire horaire TTC pour les secours sur des secteurs éloignés non accessibles gravitairement depuis les remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc.	
38,00 €	pisteur-secouriste
151,00 €	chenillette
22,00 €	scooter
24,00 €	véhicule 4 x 4

II) ski de fond

tarif forfaitaire	
50 €	intervention sans rapatriement

DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF

150 €	sur les pistes balisées
250 €	en dehors des pistes balisées

III) évacuations primaires en ambulance

tarif forfaitaire	
150 €	Métabief-Pontarlier ou Super-Longevilles-Pontarlier

En ce qui concerne la participation de la commune pour les forfaits des enfants, les conditions antérieures sont confirmées (70 % du forfait promotionnel jusqu'à 18 ans inclus au 31 décembre et avec un an au moins de résidence). Les enfants en garde alternée bénéficieront du même avantage sur présentation d'un justificatif.

A propos du stade nordique, le maire indique au conseil municipal que la Communauté de Communes, qui porte ce projet, a invité les communes désireuses de l'accueillir sur leur territoire à déposer une candidature répondant au cahier des charges établi.

Il indique également qu'il s'agit d'un équipement d'usage polyvalent (pour entraînements, événementiels, utilisation hiver et été).

Sous 3 semaines à 1 mois un dossier très structuré sera présenté à la communauté de communes.

Ces explications entendues, le conseil municipal approuve à l'unanimité le dépôt d'un dossier de candidatures en vue d'obtenir cet équipement sur la commune.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le maire présente les statuts des quatre agents employés à la cantine scolaire et précise que le contrat de Mme Karine HILST est échu depuis la fin de l'année scolaire 2007/2008. Il propose son renouvellement en indiquant que les communes d'origine des élèves seront sollicitées afin de participer au financement au prorata des repas pris.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions du maire.

En ce qui concerne le règlement, M. BREUILLARD dit qu'on ne peut pas échapper aux contraintes des délais de commandes des repas et propose de supprimer l'aide de la commune dans tous les cas rencontrés qui ne répondront pas à ce règlement (élèves présents sans être inscrits ou absents sans avoir prévenu).

Il indique ensuite que l'hygiène sociale repercutera les hausses de charges (combustible, personnel) sur les prix du restaurant scolaire. Ceux-ci passeront de 5,75 à 6,80 € au 01 janvier 2009. En tenant compte des deux heures de garde qui sont assurées, le prix reste inférieur à ce qu'on peut constater ailleurs, à l'exception de La Cluse et Mijoux.

Il indique encore qu'il serait possible d'assurer ce service sans intermédiaire en faisant livrer des repas en chaîne froide, mais alors il faudrait équiper une salle pour accueillir les enfants. M. BRUN trouverait bien d'employer une cuisinière afin de faire les repas sur place et cite un cas dont il a connaissance où une cantine pour 55 enfants fonctionne avec une seule personne.

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

Après discussion sur les problèmes qu'on ne manquerait pas de rencontrer au niveau des normes sanitaires à respecter, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le système actuel et approuve les propositions de M. BREUILLARD.

DIVERS

Ouverture de crédits complémentaires : M. LENGACHER présente la situation des crédits du chapitre 012, charges de personnel, afin de mettre en évidence la nécessité de libérer des ressources complémentaires. Il explique que le maintien de l'emploi saisonnier et les charges de réintégration d'un agent sont la raison du dépassement des crédits prévus. Sur sa proposition, le conseil municipal accepte la Décision Modificative n° 11 qui se présente de la façon suivante :

articles	Dépenses		Recettes	
	diminution	augmentation	diminution	augmentation
Dép. 6411		15 000		
« 6413		15 000		
« 023	20 000			
Rec. 752				10 000
Total Fonct	20 000	30 000		10 000

D 2313 / 261	10 216			
« 2313 / 260	12 000			
« 020		2 216		
Rec. 021			20 000	
Total Invest.	22 216	2 216	20 000	

Permis poids lourds : Par délibération du 12 avril 2007, le conseil municipal a accepté de réserver un crédit de 1.500 € pour permettre à un agent technique de passer le permis de conduire les poids lourds. Une convention a été signée avec la sarl CONDUITE 3D. Du fait de plusieurs échecs et d'heures de conduite complémentaires, l'application des tarifs prévus a porté la dépense à 2.648 €. Ne pouvant revenir sur ses engagements, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à mandater la dépense indiquée.

Travaux forestiers : M. BRUN dit que des travaux de création de pistes de débardage étaient prévus dans le cadre d'un programme ONF subventionné à 50 %, mais que les délais de montage du dossier ne permettent plus d'obtenir l'aide escomptée.

Devant cette situation, le maire propose de reprendre contact avec l'ONF et de reporter toute décision sur l'exécution ou le report des travaux prévus.

Congrès des Maires de France : Le maire informe le conseil municipal de l'inscription de trois élus au Congrès des Maires de France 2008 (lui-même, MM Bruno MUTIN et Jean-Claude LENGACHER). Il souhaite que chaque élu puisse participer une fois au cours du mandat, ce qui est faisable puisque 3 ou 4 élus par commune sont admis, le nombre de participants du Département étant tombé de 250 à 50. Il propose de reconduire la

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

participation de la commune, à savoir le paiement des frais d'inscription pour les trois (90 € par personne) et les frais de déplacement et d'hôtel pour les adjoints.

Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité et donc l'engagement d'une dépense de 270 € pour les inscriptions. Le vote de la participation sur les frais de déplacement et d'hébergement interviendra quand les coûts seront connus.

Frais de réception : Le conseil municipal accepte à l'unanimité la prise en charge d'une dépense de 52,63 € pour la réception organisée par les communes des Hôpitaux et Métabief en l'honneur des 60 ans de sacerdoce de M. le Curé et de la visite de l'archevêque.

FSL et FAAD : Le maire rappelle que le fonds de solidarité pour le logement, et le fonds d'aide aux accédants à la propriété en difficulté, sont alimentés, entre autres, par les contributions des communes. Le niveau attendu de la commune est le même que l'année précédente à savoir 0.61 € par habitant pour le FSL et 0.30 € par habitant pour le FAAD, ce qui fait au total une contribution de 639.73 €.

Appelé à passer au vote, le conseil municipal accepte cette participation à l'unanimité et invite le maire à demander un bilan des aides accordées sur la commune.

Villages fleuris : Le maire fait part de sa satisfaction sur les résultats obtenus au concours des villages fleuris. La commune a obtenu un classement 'une fleur' par le Conseil Régional grâce au fleurissement de cet été qui a été remarqué et remarquable.

Il remercie ceux qui s'en sont occupés pour le travail qui a été fait et précise que les fleurs vivaces ont été récupérées, ce qui permettra de réduire les coûts pour l'an prochain.

Le maire clôt la séance en remerciant encore les membres du conseil municipal qui ont participé aux inaugurations du cinéma et au centenaire de Mme COLIN.

Il souhaite enfin que les élus soient nombreux à participer à la cérémonie du 11 Novembre.

Les secrétaires de séance
Michèle BORCA et Thierry DUCLOS

le Maire,
Gérard DEQUE

**P. V. DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 18 DECEMBRE 2008**

Présents : Gérard DEQUE, Bruno MUTIN, Jean-Claude LENGACHER, Franck BREUILLARD, Dominique REGARD, Thierry DUCLOS, Alain ARRIGONI, Sébastien BRUN, Michel CUBY, Michèle BORCA, Rémi CHEVALET, Corinne BROSSARD, Dolorès ZAPATA.

**APPROBATION du PROCES VERBAL DE LA REUNION DU
4 NOVEMBRE 2008**

Le procès-verbal de la réunion du 4 novembre est approuvé.

**SECOURS SUR LES PISTES DE SKI : CONVENTION AVEC LES
AMBULANCES**

Après que Monsieur le Maire ait commenté le projet de convention annexé au présent procès-verbal, le Conseil entérine la convention proposée.

Un bilan sera effectué à la fin de la période hivernale.

BAIL DE LOCATION DU CHALET REFUGE DU PETIT MOROND

Le bail de Mme HUGUENOTTE ayant été résilié au 30 novembre, un nouveau locataire gérant a été recherché.

Ces recherches se sont avérées infructueuses à ce jour et le chalet ne pourra pas être ouvert pour les vacances de Noël. Les recherches se poursuivent mais selon Gérard DEQUE, il faut, au-delà de la période hivernale, réfléchir à la rentabilité du chalet-refuge en été.

BAIL DE LOCATION DE LA DISCOTHEQUE

Le candidat à la reprise du fond formule un certain nombre de demandes concernant :

- les horaires d'ouverture
- l'extension de l'activité (pub)
- une réduction de loyer
- l'éclairage du parking

Par courrier, en date du 18 décembre, dont le contenu est rappelé, Monsieur le Maire a répondu, point par point, à ces demandes. Ces propositions de la Mairie sont validées par le Conseil.

Jean-Claude LENGACHER indique que les négociations se poursuivent avec le candidat à la reprise, la commune réaffirmant son souhait d'une réouverture rapide de la discothèque.

DEPARTEMENT DU DOUBS MAIRIE DE METABIEF

FORET : PROJET DE TRAVAUX DE PISTES FORESTIERES

Bruno HENRIET, agent ONF, en charge de la forêt communale de Métabief, dresse un état des coupes prévues en 2009 et propose, selon les parcelles, des propositions soit en pré-vente, soit en contrat d'approvisionnement.

Le Conseil délibérera sur ces propositions ainsi que les modalités de vente aux habitants, lors de sa réunion de janvier.

Le Maire charge Sébastien BRUN et Michel CUBY de suivre ce dossier avec vigilance afin de faire un point précis avant les ventes du mois de juin.

Concernant les travaux de création de pistes de débardage, Sébastien BRUN indique qu'un nouveau dossier devra être élaboré avant le 15 février 2009 pour prétendre à subventions.

CENTRE DE SECOURS

Monsieur le Maire présente les projets de répartition de la participation au SDIS pour la construction des casernes sur le territoire de la communauté de communes, de 2010 à 2015, soit 40 784 € à la charge de la commune de Métabief sur une participation globale de 267 375 € pour la période précitée. Métabief est la commune qui à la participation financière la plus importante sur ces projets, la capacité des résidences secondaires étant pris en compte.

Le Conseil réaffirme son attachement au SDIS et son soutien aux travaux à effectuer.

Il s'étonne cependant du climat qui entoure actuellement les débats au sein de la Communauté de Communes pour les grands projets et décide, en conséquence, d'ajourner sa décision.

DIVERS

- Soutien au maintien du bureau des postes des Fourgs.

Le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur AYMONIER, Maire des Fourgs qui s'insurge contre la réduction des horaires d'ouverture du Bureau des Postes aux Fourgs et sollicite l'appui des autres communes sous forme d'une pétition.

Gérard DEQUE soumet ce projet au vote.

Pour : 10

Contre : Franck BREUILLARD, Rémy CHEVALET

Abstention : Corinne BROSSARD

- Ouverture de crédits complémentaires

Jean-Claude LENGACHER présente la situation des crédits des chapîtres 012, charges de personnel et D65, autres charges de gestion courante, afin de mettre en évidence la nécessité de libérer des ressources complémentaires.

Sur sa proposition, le conseil accepte la décision modificative n°17 qui se présente de la façon suivante :

**DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE METABIEF**

Dép. art. 6451 – Cotisations à l'URSSAF	+ 1 500 €
Dép. art. 6554 – Contributions organes de regroupement	+ 8 500 €
Recettes art. 7351 – Taxe sur l'électricité	+ 10 000 €

- Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 lacs

Gérard DEQUE indique que le débat autour du projet de stade nordique n'est ni serein, ni objectif. Métabief a répondu, point par point, à un cahier des charges complet et précis. Certains éléments de ce cahier des charges sont à postériori contestés parce que les réponses objectives à des points techniques démontrent la compétitivité du site de Métabief.

Alors que seule l'approche économique doit présider aux décisions, il semblerait que d'autres facteurs plus locaux ou subjectifs émergent.

Le conseil suggère une réflexion de fond sur l'ensemble des grands projets de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des 2 lacs. Il souhaite une approche globale avec un chiffrage financier précis plutôt que des décisions dossier par dossier.

Les Secrétaires de Séance

Le maire

J.C. LENGACHER

B. MUTIN

Gérard DEQUE

